

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2025-14

L'an deux mille vingt-cinq-----
Le 9 avril à 18h00-----

Le Conseil d'Administration du CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de l'intercommunalité à Nexon, sous la présidence de M. Emmanuel DEXET, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 26 mars 2025

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

PRESENTS : Mmes BELAIR Florence, DESSEX Martine, LACOURARIE Bernadette, PASSERIEUX Béatrice, PRADIER Claudine, SAZERAT Marie-Christine, Mrs DEXET Emmanuel, GERVILLE REACHE Fabrice, TRICARD Jacques.

EXCUSES AVEC POUVOIR : M. DEVARISSIAS Philippe, pouvoir donné à M. GERVILLE REACHE Fabrice.

EXCUSES : Mmes CHEYRONNAUD Céline, HILAIRE GENIN Karine, PECOUT Chantal, Mrs CHIROL Christian et SANBA Issame.

SECRETAIRE : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU

OBJET : Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité

Exposé :

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L332-23 du code de la fonction publique, les collectivités et les établissements publics peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris. Dans ce cas de figure, préalablement à l'embauche, l'emploi doit avoir été créé par l'assemblée délibérante.

Dans le cas présent, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité, Monsieur le Président propose de créer un poste non permanent d'un an pour assurer des missions administratives au sein du Centre Intercommunal d'Action Sociale. L'agent sera recruté sur la base d'un grade d'adjoint administratif, à 17.5/35^{ème} à compter du 28 avril 2025.

Délibération :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** la création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif, dans le cadre d'un contrat d'un an pour accroissement temporaire d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 17.5/35^{ème} à compter du 28 avril 2025 pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer le contrat de recrutement, ainsi que les avenants éventuels.
- **La rémunération** de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- **Autorise** le Président à inscrire au budget les crédits correspondants.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 087-200028413-20250409-2025_14D-DE

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 10 avril 2025.

Le Président,
Emmanuel DEXET

Par Délégation,
Le Vice-Président

Fabrice GERVILLE-REACHE

